

Image not found or type unknown



Reclamation taxe foncière apres liquidation de communauté

Par **ambre59**, le **06/10/2012** à **20:38**

Bonjour, la liquidation de communauté étant terminée, mon ex mari me réclame la moitié des taxes foncières depuis 2008, il se permet de prélever ces sommes sur le montant de la prestation compensatoire qu'il me paye tous les mois. En a-t-il le droit? Dans la négative, que puis-je faire? Merci pour vos réponses. Bonne soirée

Par **cocotte1003**, le **07/10/2012** à **11:42**

Bonjour, non votre mari ne peut pas se permettre de faire des déductions sur votre pension (que ce soit à vous ou pas de régler la taxe foncière), on ne fait pas justice soi-même même en France. Vous lui envoyez une LRAR lui demandant de vous régler la totalité de la pension sous huitaine sans quoi vous remettez le dossier à un huissier (c'est lui qui paiera les frais d'huissier), vous demandez à l'huissier une saisie sur le salaire de votre ex si vous connaissez son employeur cordialement